

Il était une fois la filière forêt-bois... Histoire d'une catégorie politique

En 1945, dans son « Rapport sur une politique forestière », M. Leloup, Directeur Général des Eaux et Forêt, écrivait ainsi :

«La définition d'une politique forestière est l'expression d'une volonté; il s'agit d'abord de tracer l'orientation qu'on se propose de donner au marché des bois, et en conséquence de la politique à suivre vis-à-vis des entreprises forestières et de la forêt [nous suivrons] donc un ordre inverse [de celui suivi pour la présentation des données, à savoir]: politique du bois, politique des entreprises forestières, politique de la forêt ».

Dans le cadre de sa politique de reconquête industrielle, le gouvernement français a installé le 10 Mars 2014 le comité stratégique de la filière bois. A cette occasion les Ministres concernés (Ministre du Redressement Productif et Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt) ont souligné que c'était «la première fois que l'ensemble de la filière forêt-bois [...] est reconnue à l'égal des autres filières industrielles stratégiques».

Cet évènement marque donc l'institutionnalisation d'une nouvelle catégorie d'action publique dont le périmètre est établie sur la base de la composition du comité stratégique (69 membres) et la mise en politique est définie au travers de l'adoption d'un contrat de filière. Il s'agit là d'un processus de reconfiguration de la politique industrielle française qui se déroule sous l'égide du Conseil National de L'Industrie et concerne de nombreux secteurs jugés stratégiques (Automobile, Aéronautique ...).

On peut *a priori* s'étonner du fait que l'approche en termes de filière n'ait jamais été mobilisée comme un cadre politique propice au gouvernement d'une des activités économiques les plus anciennes. Pourquoi en France une politique globale forêt-bois n'a-t-elle été jamais conduite ? Comment alors s'est organisé jusqu'à aujourd'hui le traitement politique des enjeux de mise en valeur de la ressource forestière et de développement de l'économie du bois ? L'évolution actuelle correspond-elle à une rupture fondamentale avec les pratiques du passé ou s'agit-il d'une étape d'un long processus évolutif ?

L'objectif de cette conférence est d'apporter des éléments de réponse à ces questions en proposant une mise en perspective historique du processus de construction politique de la filière forêt-bois. Cette étude s'appuie principalement sur un travail d'analyse bibliographique qui retrace la sociogenèse de la filière forêt-bois depuis les années 1950. En considérant la notion de filière comme une catégorie politique, l'hypothèse avancée ici est que l'institutionnalisation de la filière bois est le produit d'une construction socio-politique qui questionne le changement du contenu de l'action publique (objectifs poursuivis et moyens mis en œuvre), des rôles politiques des différents acteurs (publics, privés et collectifs) et des rapports de pouvoirs au sein du « système forêt-bois ».

Arnaud SERGENT (Irstea Bordeaux)